



SUD - SOLIDAIRES

Groupe Banques Populaires - Caisses d'Épargne

SECTION LOIRE-CENTRE

2 rue Lavoisier 45140 INGRÉ Code courrier interne : PSX 45

Email : sud.loirecentre@free.fr

Tél : 02.38.41.52.84

Site internet : www.sudbpce.com

Facebook : SudBPCE

Union
syndicale
Solidaires

Orléans, le 18 Avril 2018

DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL D'AVRIL

En 200 ans, tout a changé surtout leurs valeurs !!!

« Bicentenaire - Salaires nouveaux entrants - Part variable des salariés - Bonus managérial - Conditions de travail - Sous-Effectif - Augmentations - Part variable des membres du directoire - Digital - Pression commerciale incessante... »

Le cadre de travail extrêmement contraignant et angoissant qui a été mis en place par les dirigeants ces derniers mois ne permet plus de trouver l'énergie pour maintenir le navire à flots, à sauvegarder l'existant : nos clients, leur confiance, notre volonté incarnée de les soutenir dans leurs projets, humainement.

Cette préservation de l'existant est épuisante, tandis que l'enthousiasme et la conquête deviennent illusoires. Nous le disons haut et fort : ce cadre de travail dans lequel vous ne vous sentez pas épanoui n'a aucune légitimité.



Citation de Benjamin Delessert : « *Une bonne réputation vaut mieux qu'une richesse mal acquise* ».

1818 : Benjamin DELESSERT

Il est un des membres créateurs de la première Caisse d'Épargne, tout premier organisme de dépôt ouvert à tous, sans exclusive d'âge, de sexe ou de fortune. C'est une innovation majeure de l'époque.

- Il donne la possibilité aux gens du peuple d'organiser eux même leur épargne,
- Il permet le déploiement de la Caisse d'Épargne dans 93 % des villes du pays avec 4 844 points de contact,
- Il crée vers 1800 des soupes populaires qui distribuaient jusqu'à 4 millions de repas,
- Il lutte pour améliorer les conditions des malades dans les hôpitaux,
- Il lutte aussi pour l'abrogation de la peine de mort.

I have a dream...
Pour les 200 ans de la Caisse d'Épargne !

La direction appliquait mes valeurs qui ont bien changé depuis 200 ans ! J'ai rêvé d'embauches suffisantes, de salaires corrects pour les nouveaux entrants, de conditions de travail digne de ce nom, que la direction respectait la clientèle la plus fragile sans tarification abusive, d'augmentations de salaires pour faire face au coût de la vie et surtout, surtout ... finis les parts variables et avantages scandaleux du directoire.

En 200 ans, la Caisse d'Épargne a changé !

Mais en 2018, devons-nous la laisser changer dans ce sens-là ?

**Assez de subir passivement la politique sociale et économique du directoire,
Rejoins les collègues qui sont déjà avec Sud-Solidaires**

La « VALEUR » de la part variable de la Présidente, c'est 200 fois le salaire net d'un CDD, ça énerve !

Pas besoin d'avoir l'âme d'un Sherlock Holmes pour bien lire un CV !

De la simple coquille à la grosse bévue, certaines erreurs ont le don de hérissier le poil de **Sud-Solidaires**. Voici la dernière de la DRH, celle qui a tué d'emblée toute possibilité pour une salariée de se faire embaucher à LOIRE-CENTRE.

Remerciée avec perte et fracas.

La direction a embauché, plutôt débauché une salariée du Crédit Agricole et lui a fait signé un CDI en date du 7 février 2018 pour occuper un poste de Chargé de Clientèle Particuliers. Son contrat prévoit une période d'essai de 3 mois. Le 21 mars dernier, la DRH lui adresse un courrier pour lui stipuler que son contrat de travail prend fin le 4 avril 2018. La raison officielle de la DRH : la salariée n'a pas de BTS. Lors de ces différents entretiens d'embauche (trois), la question n'a jamais été posée et pour cause, son CV est très explicite puisqu'il mentionne « niveau » et non « obtention ». D'ailleurs, cette raison n'a pas lieu d'être et n'est pas recevable car la direction a embauché la salariée au niveau E avec un salaire de 26 000 € annuel alors qu'elle touchait 23 000 € annuel au Crédit Agricole.

La direction a bien recruté cette salariée sur ses compétences et non sur son diplôme (l'accord national prévoit un niveau BAC plus 3 ou 4 ou expérience acquise pour une classification E). Aucune évaluation concernant cette personne n'a été remise à la DRH pour juger de son travail en agence.

Ne pas savoir lire un CV nuit gravement au CDI !



Salaires de misère à l'embauche : La part variable de la présidente, c'est 200 fois le salaire d'un CDD.

Les salaires à l'embauche sont de plus en plus bas à la CELC. C'est ainsi que certains salariés peuvent se retrouver éligibles à certaines aides de la CAF. En effet, celle-ci regarde les revenus et les charges du foyer et intervient en complément lorsque le salaire n'est pas assez élevé et ne suffit plus pour vivre décemment. En l'occurrence il s'agit d'une personne célibataire en CDD qui gagne 1150 € net par mois avec un loyer de 500€ ...

Embauches : une entreprise qui cherche des talents !

Pour illustrer à quel point la direction fait des efforts pour trouver des talents, il suffit déjà de s'inspirer des deux exemples ci-dessus. L'application de l'accord sur les nouvelles classifications (lire ou relire notre dossier) dont la seule constance de la direction, est de tourner le dos à toutes les attentes de reconnaissance salariale eu égard au talent et aux diplômes et/ou formations supérieures des nouveaux entrants. Et tout ceci, en travaillant main dans la main avec BPCE, pour monter un dispositif où une fois encore, les patrons sortent gagnants et les nouveaux talents perdants. Au regard de toutes ces situations, on comprend mieux pourquoi tous les mois, des talents décident de claquer la porte de Loire-Centre pour aller voir ailleurs.

Ce turn-over pèse sur les résultats commerciaux, fait perdre des clients, dégrade les conditions de travail ; mais d'après la DRH, cette situation est normale, il s'agit de départs naturels ! C'est vrai, à 1 150 € net mensuel c'est naturel de chercher ailleurs ...

Pression commerciale : Elle est à son paroxysme !

Depuis plusieurs années, les élus **Sud** dénoncent les conditions de travail de plus en plus dégradées : charge de travail disproportionnée par rapport à l'effectif réel. Continuer à « charger la mule » en imposant en permanence des actions commerciales est contre-productif et surtout, altère la santé physique et morale des salariés.

Outre le suivi méticuleux de la part variable, du temps fort en cours, l'habituelle période de challenge (qui dure toute l'année !), viennent se greffer des actions commerciales d'une rare intensité. C'est ainsi que depuis le début de l'année des actions correctrices et d'anticipation sont menées simultanément sur les thèmes de l'IARD, du Crédit Conso et de la Banca. Y a qu'à ! Faut qu'on ! Comment les commerciaux peuvent-ils travailler sereinement dans de telles conditions ? La direction pense-t-elle sérieusement que les DA et les commerciaux apprécient de rendre des comptes plusieurs fois par jour ? Pourtant, Il existe bien des tableaux quotidiens qui remontent les ventes effectuées la veille !!!

IARD, Crédit Conso matin-midi et soir, les commerciaux n'en peuvent plus. **Sud** demande à ce que l'on stoppe cet enchevêtrement d'actions commerciales qui deviennent totalement illisibles, qui démoralisent et démotivent les commerciaux.